

COMMUNAUTE DE  
COMMUNES DU PAYS  
MORNANTAIS  
Le Clos Fournereau  
CS 40107  
69440 MORNANT

EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
Délibération n° BC-2022-046

Envoyé en préfecture le 29/09/2022

Reçu en préfecture le 29/09/2022

Affiché le



ID : 069-246900740-20220922-BC\_2022\_046-DE

L'an deux mille vingt-deux

Le vingt-deux septembre à dix-sept heures

Le Bureau Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil Communautaire, sous la présidence de Monsieur Yves GOUGNE.

Date de convocation : 16 septembre 2022

**Nombre de membres :**

En exercice	16
Présents	15
Votes	15

**PRESENTS :**

Yves GOUGNE, Pascal OUTREBON, Fabien BREUZIN, Isabelle BROUILLET, Christian FROMONT, Jean-Pierre CID, Arnaud SAVOIE, Marc COSTE, Olivier BIAGGI, Luc CHAVASSIEUX, Françoise TRIBOLLET, Loïc BIOT, Charles JULLIAN, Magali BACLE, Caroline DOMPNIER DU CASTEL

**ABSENT / EXCUSE :**

Renaud PFEFFER

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Fabien BREUZIN

**VOIRIE**

\*\*\*\*\*

**Attribution d'un fonds  
de concours  
"voirie/modes actifs"  
à la commune de  
Chabanière (chemin  
de la Saulée)**

**Rapporteur :** Monsieur Christian FROMONT, Vice-Président délégué à la Voirie et aux Réseaux

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays Mornantais validés par arrêté préfectoral n° 69-2021-06-01-00004 du 1<sup>er</sup> juin 2021,

Vu l'article L 5214-16V du Code Général des Collectivités Territoriales qui autorise le co-financement entre une Communauté de Communes et ses communes membres pour la réalisation de projets communs relevant du domaine d'aménagement de la voirie,

Vu la délibération n° 131/08 du Conseil Communautaire du 25 novembre 2008 portant création des enveloppes complémentaires Voirie notamment pour les travaux relatifs aux déplacements doux,

Vu la délibération n° 008/10 du Conseil Communautaire du 23 février 2010 instaurant la mise en place de fonds de concours à destination des communes membres pour la réalisation de voiries répondant à un intérêt commun ainsi que la concrétisation de la politique déplacement « Modes doux »,

Vu les délibérations n° 089/10, n° 019/11 et n° 072/16 des Bureaux Communautaires du 6 juillet 2010, du 22 février 2011 et du 18 octobre 2016 ainsi que la délibération du Conseil Communautaire n° CC-2021-010 du 6 avril 2021 approuvant et modifiant les modalités d'affectation de l'enveloppe « Voirie Modes doux »,

Vu la délibération n° CC-2020-045 du Conseil Communautaire du 16 juin 2020 donnant délégation au Bureau Communautaire pour approuver les opérations éligibles au versement des fonds de concours Voirie/Modes doux au regard du règlement d'attribution,

Vu la demande déposée par la commune de Chabanière dans le cadre de sécurisation des déplacements actifs sur le secteur de la Saulée,

Vu l'avis de la Commission d'Instruction « Aménagement du territoire, Equipements et Transition écologique » en date du 7 septembre 2022

Le projet de la commune s'inscrit dans l'objectif d'amélioration de la part des modes actifs dans les déplacements utilitaires en facilitant le cheminement entre le centre-bourg et le lotissement du Peu. Les travaux envisagés permettront un cheminement complet possible à vélo ou à pied reliant le centre-bourg et le lotissement. Cela

permettra une réduction de la vitesse par des plateaux, écluses, priorité à droite et l'aménagement des trottoirs. Un réel partage des voies sera permis par la création de trottoirs, des balises de séparation des voies et la reprise de l'arrêt de bus.

En application du règlement en vigueur, ce projet est classé priorité n°2.

Ce projet est prévisionnellement financé comme suit :

Dépenses		Recettes	
Principaux postes	Montants en €	Financeurs	Montants en €
Travaux HT	77 000 €	Subvention. : Rhône	15 000 €
Prestations intellectuelles	10 800 €	Fonds de concours Copamo	15 000 €
Imprévus	3 600 €	Autofinancement commune HT	61 400 €
Montant total des dépenses HT	91 400 €	Montant total recettes	91 400 €

Où l'exposé de son rapporteur et après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

**Certifié exécutoire**  
**Transmis en**  
**Préfecture le .....**  
**Notifié ou publié**  
**le .....**  
**Le Président**

**DÉCLARE** l'opération exposée ci-dessus éligible au fonds de concours voirie/modes actifs,

**APPROUVE** conformément aux modalités d'attribution définies par le Bureau Communautaire, la subvention suivante : fonds de concours de 15 000 € à Chabanière pour la sécurisation des déplacements actifs sur le secteur de la Saulée,

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer toutes les pièces s'y référant,

**DIT** que les crédits seront inscrits au budget principal.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme.



Le Président,  
**RENAUD PFEFFER**

PUBLIE LE 30 SEPTEMBRE 2022  
 RENAUD PFEFFER, PRESIDENT

